RÉGIE
STATIONNEMENT
FRÉJUS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT ABONNEMENT VOIRIE « RESIDENTIEL »

DEMANDEUR :

NOM : Prénom :

Téléphone : Mail :

DECLARATION DE DOMICILE :

Adresse de résidence :

.....

DECLARATION DE VEHICULE :

Marque / modèle :

Immatriculation :

Nom du propriétaire :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

L'ensemble des documents demandés devra être, impérativement, aux mêmes nom, prénom et adresse :
*Carte grise du véhicule au nom de l'usager
*Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité ou eau, attestation d'assurance habitation ou facture de téléphone).
*Taxe foncière au nom et à l'adresse du demandeur.

Aucune copie ne sera faite sur place.

Date et signature du demandeur

VOUS HABITEZ A FREJUS ?

Bénéficiez du stationnement à tarif préférentiel

INSCRIPTION :

- **Le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site internet officiel de la Ville de Fréjus, dans la rubrique « Stationnement », ou à retirer auprès de la régie «Exploitation des Parcs de Stationnement» (EPL), située 84, rue Aristide Briand à Fréjus.**
- **Le service de la régie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. (Tél : 04.94.17.67.38 ou 04.94.17.66.69)**
- **Le dossier complété, accompagné des justificatifs requis (conformément au formulaire de demande de stationnement résidentiel), peut être déposé directement auprès du service de la régie ou transmis par courriel à l'adresse suivante : stationnement@ville-frejus.fr.**

ABONNEMENT :

Une fois l'inscription faite, votre abonnement est à souscrire :

- **Sur l'un des horodateurs de la Commune après saisie de votre plaque d'immatriculation (règlement par carte bancaire)**
- **Via l'application EASYPARK**

TARIFS :

- **Abonnement mensuel : 19 euros**

A SAVOIR :

- **Les droits de stationnement résidentiel sont accordés pour une durée de 12 mois.**
- **Un mois avant la date d'échéance, le bénéficiaire doit procéder à la mise à jour des justificatifs afin de permettre le renouvellement des droits.**
- **Il peut être délivré autant de droits de stationnement résidentiel que de véhicules domiciliés à l'adresse du logement, sous réserve de la conformité des pièces fournies.**
- **Les abonnements de stationnement sur voirie ne sont pas valables sur les boulevards d'Alger, de la Libération et le Square de la Libération.**

Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.)

Abonnement stationnement - Ville de Fréjus

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies dans le cadre de la demande d'abonnement résidentiel ou professionnel au stationnement font l'objet d'un traitement par la **Ville de Fréjus**, en sa qualité de responsable de traitement.

Ce traitement a pour finalités :

- l'instruction et la gestion des demandes d'abonnement au stationnement conformément au règlement municipal en vigueur (stationnement résidentiel, professionnel ou spécifique),
- la gestion administrative et financière des abonnements (facturation, renouvellement, contrôle),
- la lutte contre la fraude et le contrôle du respect des conditions d'attribution.

Les données collectées sont strictement nécessaires à ces finalités. Elles sont conservées pendant la durée de validité de l'abonnement, puis archivées conformément aux obligations légales et réglementaires applicables aux collectivités territoriales.

Les données sont destinées aux services municipaux compétents de la Ville de Fréjus et, le cas échéant, aux prestataires dûment habilités intervenant dans la gestion du stationnement.

Les données bancaires éventuellement collectées dans le cadre du paiement en ligne sont utilisées exclusivement pour le traitement du paiement et ne sont pas conservées par la Ville de Fréjus.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition pour motifs légitimes et, le cas échéant, d'un droit à la portabilité de vos données.

Ces droits peuvent être exercés auprès du **Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Fréjus**.
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information relative à la protection des données personnelles et être informé(e) de mes droits conformément au RGPD.**

Nom, prénom :
Date :
Signature :